
Adresse du district de Boussac (Creuse) qui témoigne de son civisme et son dévouement à la Raison, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Boussac (Creuse) qui témoigne de son civisme et son dévouement à la Raison, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 408;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28444_t1_0408_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

4

Dans le district de Boussac, département de la Creuse, écrit l'agent national, les contributions de 1792 sont payées; celles de 1793 sont au courant: tout culte superstitieux a cessé dans cet arrondissement; la Convention peut y élever un temple à la raison, à la vérité éternelle: les gens suspects sont enfermés pour être jugés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Boussac, 30 germ. II] (2).

« Enfin, l'air est pur, le sol de la France est déchargé des monstres qui voulaient tuer la liberté; le district de Boussac en rend grâce à la Convention nationale.

Le district fait hommage à la Convention du paiement intégral des contributions de 1792, et du recouvrement hâtif des contributions de 1793 toutes au courant.

Il fait hommage de la cessation entière de tout culte dans son arrondissement.

Maintenant que le sol est déblayé de toutes les vieilles erreurs, la Convention peut y élever à la place du temple du mensonge, le temple de l'éternelle Raison, de l'éternelle vérité. Ici, les gens suspects sont renfermés, le Comité de salut public les jugera. S. et F. Dévouement entier.

SAINTHOREUX.

5

La société populaire des communes d'Oloron et de Sainte-Marie envoie l'état des différens dons patriotiques qu'elle a faits depuis la révolution (3).

[Oloron, s.d.] (4).

« Citoyens représentans,

Nous vous adressons l'état des dons que nous avons faits dans le cours de la révolution. Vous y verrez notre dévouement à la patrie et vous jugerez nos principes.

1°) 706 chemises; 486 paires de bas; 258 paires de souliers; 103 draps de lit; 39 paires de guêtres; 33 serviettes; 26 habits; 24 mouchoirs; 18 culottes; 5 vestes; 4 pantalons; 2 gilets; 2 manteaux; 2 chapeaux, et 8 marcs 7 onces d'argenterie.

2°) Environ 5 quintaux de linge pour de la charpie qu'on finit de préparer.

3°) Nous avons habillé, équipé et pourvu aux premiers besoins dix défenseurs de la patrie de notre contingent, pour le complément des 300 000, et de 30 000 de cavalerie.

4°) Le 6 juin 1793, les satellites du tyran espagnol se bercent de prendre la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, actuellement Nive-Franche; ils osent souiller le sol de la liberté. Les républi-

(1) P.V., XXXVI, 158. B⁴ⁿ, 13 flor. et 14 flor.

(2) C 302, pl. 1094, p. 17.

(3) P.V., XXXVI, 158. B⁴ⁿ, 13 flor (2^e suppl^t) et 14 flor.; J. Univ., n° 1625.

(4) C 301, pl. 1080, p. 2.

cains accourent en foule pour les repousser. On appréhende que le pain manque et dans l'instant nous nous empressons de porter au district 6183 l. pesant de pain et 60 l. de lard. On y distingue le pauvre et l'indigent qui, se privant du nécessaire, donnaient le seul chiffon de pain qui leur restait.

5°) Le 13 brumaire, 3 200 citoyens de la première réquisition se réunissent aux deux communes; les habitants apprennent que le pain leur manque, et ils se hâtent d'y pourvoir généreusement pendant 3 jours.

6°) Plusieurs de nos concitoyens ont fait des souscriptions tant que la guerre durera.

7°) Les roupes, capes, tapisserie et harnais sont en réquisition pour les armées, presque tous les propriétaires en ont fait don.

8°) Environ 1 200 l. ont été données pour la réparation des routes.

9°) La Société consacra une fête à la mémoire de Marat, elle croit ne pouvoir mieux honorer les mânes de l'Ami du peuple qu'en ouvrant une souscription pour le soulagement des indigents; elle a produit 44 mesures de froment; 336 mesures de bled d'Inde et 5 373 livres.

Nous avions des bras à qui le travail manquait, ils sont appelés à la construction du temple de la Raison dont la première pierre a été posée par votre collègue, le citoyen Feraud.

Tel est, Citoyens représentans d'un peuple libre, le résultat des dons que nous avons faits à la patrie.

Comme vous, nous avons juré de nous sacrifier pour elle, comme vous nous tiendrons nos serments ».

A.A. GIBERT (présid.), LACOSTE (secrét.),
A.V. PROHAVANT, CROUSEILLES,
LAP (agent nat.).

6

Les canonniers de la section des Amis de la Patrie, en station à Laval, applaudissent à la punition des traîtres, et jurent d'employer le bronze et le fer dont ils sont armés pour défendre la patrie, jusqu'à ce qu'une mort glorieuse vienne terminer leur vie (1).

[Laval, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

A peine les canonniers de la section des Amis de la patrie ont-ils appris les complots que des scélérats avaient osé former contre la République, qu'un cri d'horreur s'est fait entendre parmi eux; ils auraient désiré franchir en un instant l'espace qui les sépare de vous afin de vous faire un rempart de leurs corps, mais la joie a succédé à leur indignation lorsqu'ils ont appris la punition des traîtres. Courage, représentans, la patrie est encore une fois sauvée puisque le glaive de la loi s'est appesanti sur les monstres qui voulaient l'assassiner; les canonniers ont toujours juré et jurent en ce moment de ne jamais se séparer du peuple et de la Convention natio-

(1) P.V., XXXVI, 158.

(2) C 303, pl. 1106, p. 14.